Image not found or type unknown

Convocation a un entretienpréalable à sanction disciplinaire

Par **steffie80100**, le **04/12/2015** à **09:31**

Bonjour,

Je viens vers vous car mon conjoint a reçu par lettre recommandée un courrier l'informant que l'entreprise envisage de prendre à son égard une sanction disciplinaire.(sans motif, il ne sait pas ce qu'il a fait)

Sauf que depuis des mois, il est harcelé moralement par le responsable de l'unité production et c'est cette personne qui a demandé cet entretien et qui va le recevoir.Pourquoi n'est-ce pas quelqu'un de la direction qui s'en charge.

Merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **04/12/2015** à **11:33**

Bonjour,
Sans doute parce que ce responsable a reçu délégation pour le faire...
Apparemment, la sanction ne peut pas aller jusqu'au licenciement mais je conseillerais au salarié de se faire assister de préférence par un Représentant du Personnel s'il y en a dans l'entreprise...

Par **steffie80100**, le **04/12/2015** à **11:45**

merci pour votre réponse, je vais lui en faire part. Bonne journée!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés